

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE 13 JANVIER 2022

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H.

Absent s: NEGRI A, ROUSSE F.

Absentss excusé : DAGNEAUX N.

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et LEGGHE Mathilde

Ouverture de la séance à 19h10

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Hôtel

M. Christian Nouvelot nous informe qu'une dame des Gîtes de France est venu faire un diagnostic de l'hôtel. Elle a établi un tableau de classement de meublés de tourisme. Afin de correspondre aux critères des Gîtes de France, il faut :

- pour l'intérieur : aménager un espace salon et une cuisine équipée fonctionnelle,
- au niveau des chambres : la literie est à revoir partiellement,
- pour l'extérieur : prévoir un espace avec salon de jardin, parasols, transats, barbecue...

Pas mal de travaux sont à faire faire à des entreprises notamment : le ravalement de façade, la vérification de la toiture, le nettoyage à haute pression du mur de derrière, les volets métalliques à changer ou à réparer.

M. Nouvelot a vu avec l'agent communal pour faire un certain nombre de tâches. M. Janvier est en capacité de les faire, mais cela reste un gros chantier pour une personne seule, qui a d'autres tâches à effectuer sur la commune.

Une demande auprès du Chef des Travaux du lycée Le Corbusier a été faite par M. le Maire afin de venir faire quelques travaux, mais elle est restée sans réponse. Il semblerait que des problèmes d'assurance ne permettent plus aux lycées d'intervenir sur des chantiers extérieurs.

Un chiffrage complet de tous les travaux est à faire. Des devis seront demandés, que ce soit pour le carrelage extérieur, les volets, la literie, la toiture, le ravalement de façade, les peintures intérieures, M. Christian Nouvelot se charge de faire appel à plusieurs entreprises : Bonglet, Go Constructions, et à une autre entreprise.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il faut faire tourner l'hôtel. Pour cela, il faut nettoyer les couettes, les draps et taies d'oreillers. Mme Élisabeth Forien se charge d'aller voir à Hyper U pour établir un devis.

Pour ce qui concerne la plateforme de location des chambres, le conseil municipal pense qu'il faut commencer par un prestataire afin d'éviter le problème de doubles réservations.

Le prestataire choisi est Aritel qui prend moins de commissions que Booking.

M. le Maire propose un tarif privilégié pour les habitants de la commune. Les tarifs locaux sont votés à l'unanimité à :

- 50 € pour les chambres doubles
- 65 € pour la chambre familiale.

Concernant Abritel, Christian Nouvelot et Mathilde Legghe créeront une annonce et un lien sur le site de la commune. Il y aura une boîte mail différente pour l'hôtel (adresse déjà existante).

Zora Qochih cherchera à savoir à qui revient la taxe de séjour (ECLA ? Commune ?)

Christian Nouvelot contactera les communes qui ont un gîte communal pour connaître leur fonctionnement. Qui gère l'accueil ? Les réservations ? Le ménage ?

Recontacter madame Isabelle Petiot pour en discuter.

2. Projet cimetière

M. le Maire parle du carré Chamberland : le buste et la dizaine de tombes adjacentes. Elles sont toutes en déshérences. Un devis avait été fait par l'entreprise Rodot pour démonter les monuments, récupérer les ossements, nettoyer les lettres de la tombe de Charles Chamberland. Ce devis était de 7760 € TTC. Il faudrait demander l'actualisation du devis.

D'autre part, 30 tombes sont en déshérences dans le cimetière. Des demandes ont été faites pour récupérer 4 de ces tombes. Un devis sera établi pour connaître le montant de l'enlèvement des pierres tombales et des ossements.

Cette année fête le bicentenaire de la naissance de Pasteur. M. Charles Chamberland était un collaborateur de ce dernier. Un projet est en cours : un circuit pourrait être mis en place entre le village de Chilly-le-Vignoble et celui de Frébuans dans le cadre des journées européennes du patrimoine avec des conférences, un cross, la visite du carré Chamberland, de sa maison, des lieux d'expérimentation dans le village... avec la participation des écoles.

La commune est partenaire de l'association qui s'occupe de cette commémoration.

3. Délibérations

a. Salle des fêtes : Après relecture du règlement intérieur et modification des tarifs, le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau règlement.

b. Décision modificative : Une décision modificative est demandée par la Trésorerie pour pouvoir régler les dernières factures de scolarité sur l'année 2021. Celle-ci est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

c. Droit de préemption : Une demande d'intention d'aliéner à été envoyée par Maître Pontiroli pour une maison située Chemin du Grand Champ. Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité.

d. Raccordement au réseau public du lotissement aux Bards : Lors des deux mandats précédents, des raccordements ont été faits sur des lotissements privés. Pour cette nouvelle demande, M. Arnaud Croissant explique qu'il serait important de proposer du solaire. M. le Maire va se renseigner auprès de M. Favier, électricien, afin de voir si un raccordement public est possible quand les batteries solaires ne fonctionnent pas. Après un complément d'informations pris auprès de Monsieur Favier et du SIDEC-ELUM, Ce dossier sera étudié lors du prochain conseil.

4. Informations diverses

a. Le permis d'aménager du lotissement des Poiriers à été reçu en mairie et envoyé au Pays Lédonien le 22 décembre 2021.

b. Les subventions pour les projets ENVI sont en suspens. En effet, la Région est en réflexion sur ces projets. M. le Maire va envoyer un projet EFILOGIS à la Région sur le photovoltaïque. Copie sera faite au Département, à la Préfecture et à Mme la Sénatrice.

c. Subventions demandées par le Secours Populaire et le Secours Catholique : elles seront vues en septembre.

d. Bulletin municipal et cartes de vœux : les cartes de vœux sont terminées. Une petite nouveauté est dessus: un QR code qui permet de voir, en le flashant, sur le site internet, l'évolution de la carte et des travaux faits depuis 2020. Le bulletin est en préparation. M. Dominique Billot a l'idée de mettre en page de couverture les photos de Pasteur et Chamberland avec un petit texte en leur honneur.

Fin de la séance à 22h.

**Prochaine séance du conseil municipal
le mercredi 23 février 2022**

Dominique BILLOT,
Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Chilly-le-Vignoble, which is circular and contains the text 'MAIRIE de CHILLY-le-VIGNOBLE' and '1890'. Below the seal is a handwritten signature in blue ink.